

Le dossier Adambi risque d'emporter un ministre conseiller

La Guérite

2.000 F

radio
guérite.

à votre écoute, pour mieux vous informer et vous divertir

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1078 du mercredi 29 Janvier 2025
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

En dehors de la défense et de la sécurité

P.3

Gbadamassi voit ses attributions élargies à la décentralisation et à la gouvernance locale

(Un réajustement stratégique opéré par le chef de l'Etat)



Reprise du procès pour complot contre la sûreté de l'État P.8

Les accusés sans avocats, des débats sous tension à la Criet

Suspendus par la Haac

P.4

Reporter Médias Monde et Madame Actu s'engagent au respect des normes



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Amanda E. DACEY

Leobar ADJAÏ

Mathieu K. BOKO

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design




Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



En dehors de la défense et de la sécurité

Gbadamassi voit ses attributions élargies à la décentralisation et à la gouvernance locale

(Un réajustement stratégique opéré par le chef de l'Etat)

 Chamss-Deen BADAROU

Par décret N°2025-002 en date du 6 janvier 2025, le chef de l'Etat Patrice Talon a procédé à la modification des secteurs d'intervention des ministres conseillers à la Présidence de la République du Bénin. Ainsi, en dehors de la Défense nationale et de la sécurité publique, le ministre conseiller à la Défense et à la sécurité, Rachidi Gbadamassi a vu ses attributions élargies à la Décentralisation et à la gouvernance locale. En incluant ce dernier vaste secteur d'intervention au département ministériel de Gbadamassi, le président Talon a fait un réajustement sans reproche. Et pour cause ! Le «Buffle» de Parakou se retrouve parfaitement dans son domaine de compétences. Pour ce qui est de la Défense nationale et la



sécurité publique, plusieurs fois élu député, Rachidi Gbadamassi a présidé au cours de la 8ème législature à l'Assemblée nationale, la Commission

des relations extérieures, de la coopération au développement, de la Défense et de la sécurité. Et là où il a capitalisé de solides expériences en Décentra-

lisation et en gouvernance locale, c'est lorsqu'il a été maire, le premier d'ailleurs, de la ville de Parakou après les premières élections de l'ère de la

décentralisation en 2002. Rachidi Gbadamassi a été même président de l'Association nationale des communes du Bénin (Ancb).

radio
guérite.

à votre écoute, pour mieux vous informer et vous divertir

Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture des Montagnes

Cinq membres nommés par Patrice Talon

Anselme ORICHA

Le président de la République, Patrice Talon, a procédé à la nomination des cinq membres du Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture des Montagnes, conformément aux dispositions du décret n°2024-1384 signé le 27 novembre 2024. Ce Conseil a pour mission essentielle de préserver et de promouvoir le patrimoine immatériel lié à la culture des Montagnes.

La présidence du Conseil est confiée à Dabime Nantékoua, historienne reconnue pour son expertise dans le domaine du patrimoine immatériel de la culture des Montagnes. À ses côtés siègent quatre autres experts : Gnon Ganni Bassongui, socio-anthropologue ; Henri Atéwi Yolou, socio-anthro-



pologue ; Mathieu Sahgui, sociologue ; et Michel Nahouan, juriste.

Ces personnalités, chacune spécialiste dans son domaine, apportent des compétences uniques et com-

plémentaires au sein du Conseil, garantissant ainsi une approche pluridisciplinaire pour la sauvegarde de ce patrimoine culturel.

Selon l'article 3 du décret, le mandat des membres

du Conseil est fixé à trois ans, renouvelable à compter de leur installation officielle. Cela offre au Conseil le temps nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies durables en faveur de la préservation et de

la valorisation des traditions et pratiques immatérielles des Montagnes.

Conformément à l'article 4 du décret, la mise en œuvre et le suivi de cette décision relèvent de la responsabilité conjointe du ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et de celui de l'Économie et des Finances. Leur collaboration sera cruciale pour assurer un soutien logistique et financier adéquat aux travaux du Conseil scientifique.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation des richesses culturelles du pays, affirmant l'engagement du gouvernement à protéger l'identité culturelle des communautés des Montagnes tout en encourageant leur transmission aux générations futures.

Marché de vente d'ignames à Cotonou

Des instruments de mesure non conformes saisis par l'Anm

L.K.

L'Agence nationale de normalisation, de métrologie et du contrôle qualité (Anm) a mené une opération de contrôle au marché «Mawulé» de Cotonou, ciblant la vente d'ignames. Au cours de cette descente, plusieurs bascules non certifiées utilisées par les commerçants ont été saisies, révélant des manipula-

tions frauduleuses destinées à tromper les consommateurs. Le directeur général de l'Anm, Mouhamed Moutawakilou, a pris des mesures immédiates en infligeant des amendes aux responsables et en initiant une procédure de vérification de la conformité des instruments. Cette action témoigne de l'engagement du gouvernement béninois à protéger les consommateurs contre de telles pratiques.



Suspendus de leurs activités par la HAAC

Reporter Médias Monde et Madame Actu prennent acte et s'engagent au respect des normes

Reporter Médias Monde et Madame Actu s'engagent à mettre tout en œuvre pour se conformer aux recommandations de la HAAC, suite à la décision du 21 janvier 2025.

Mathieu BOKO

Prenant acte de la décision de la HAAC suspendant jusqu'à nouvel ordre leurs activités, Reporter Médias Monde et Madame Actu ont exprimé leur gratitude pour le soutien spontané et la mobilisation de

tous. Ils ont également ré-affirmé leur engagement à respecter les normes et exigences en vigueur afin de devenir des organes de presse béninois conformes aux réglementations. Ils espèrent pouvoir reprendre très bientôt leurs activités.



Can Maroc 2025

Le Bénin logé dans le groupe D

Latifath KOWENOU

La Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025 s'annonce comme une compétition passionnante, avec des groupes très disputés. Le Bénin, de retour après une absence de deux éditions, aura un défi de taille dans le groupe D, où il affrontera le Sénégal, la République Démocratique du Congo et le Botswana. Le sélectionneur Gernot Rohr et ses joueurs savent qu'ils devront se préparer sérieusement pour espérer aller loin, avec l'objectif de dépasser les quarts de finale atteints en 2019. Le groupe D est relevé, mais il offre également une belle opportunité pour le Bénin de briller.



Le match d'ouverture entre le Maroc et les Co-

mores, prévu le 22 décembre, promet de lancer


la compétition en grande pompe. Il sera intéressant

de suivre l'évolution de chaque équipe et de voir

si cette édition 2025 réserve des surprises.

Après Bertin Lokossou et Joël Bossikponon

Le dossier Adambi risque d'emporter un ministre conseiller

 Chamss-Deen BADAROU

La gestion des crises internes est souvent un test de solidité pour les formations politiques. Dans le cas du Bloc Républicain (BR), dirigé par le ministre d'État, Abdoulaye Bio Tchané, les récents événements traduisent une volonté claire de maintenir l'unité et de protéger les valeurs du parti. Cependant, les sanctions infligées à Samou Séïdou Adambi, Docteur Bertin Lokossou et Joël Bossikponon pourraient marquer le début d'une série d'épurations internes, aux implications stratégiques et politiques profondes.

Un système partisan sous pression

La mise en place de structures parallèles pour servir un potentiel candidat à la présidentielle de 2026 est au cœur des accusations. Ces initiatives révèlent une lutte d'influence au sein du Bloc Républicain. Bien que le par-



ti reste officiellement attaché à la réforme du système partisan voulue par le président Patrice Talon, l'émergence de ces réseaux souterrains montre que certains militants, voire des figures influentes, s'éloignent de la ligne officielle, allant jusqu'à fragiliser l'organisation interne.

Un dossier à ramifications politiques

Si le cas de Samou Séïdou Adambi a déjà fait grand bruit, les récentes sanctions contre Bertin Lokossou et Joël Bossikponon ne seraient que la partie émergée de l'iceberg. Selon des sources

crédibles, un des nouveaux ministres conseillers de la République pourrait également être éclaboussé par ce dossier. L'implication de cette personnalité dans la mise en place de cellules de base destinées à soutenir un potentiel candidat met en lumière un réseau bien structuré, mais aussi un défi politique majeur pour le Bureau Exécutif National du BR.

Cette situation pose une question importante : la direction du Bloc Républicain est-elle en mesure de contenir ces tensions internes sans risquer de nouvelles défections ou scissions ? En sanctionnant des cadres influents,

le ministre d'État, Abdoulaye Bio Tchané ne prend-il pas le risque de renforcer les frustrations chez certains membres, qui pourraient être tentés de se repositionner sur l'échiquier politique national, voire de rallier des partis concurrents ?

La ligne de conduite du Bloc Républicain

Face à ces défis, la stratégie du président du BR semble être celle d'une fermeté sans faille. En renforçant l'autorité des structures officielles et en réprimant toute tentative de dissidence, Abdoulaye Bio Tchané entend réaffirmer son leadership et son attachement aux réformes structurelles initiées sous l'ère Talon. Cependant, cette approche comporte des risques : des personnalités écartées pourraient se poser en alternatives crédibles pour une partie de l'électorat et chercher à mobiliser autour d'elles des militants frustrés.


Une vigilance renforcée en vue de 2026

À l'approche des échéances électorales de 2026, ces luttes internes pourraient influencer la dynamique politique nationale. Si le Bloc Républicain parvient à contenir cette crise et à renforcer son unité, il pourrait s'imposer comme un acteur clé des élections à venir. Dans le cas contraire, le risque d'éclatement pourrait affaiblir le parti et contribuer à redistribuer les cartes dans le paysage politique béninois.

Le président Abdoulaye Bio Tchané et son équipe sont désormais face à une tâche délicate : préserver la cohésion du parti tout en gérant des tensions internes susceptibles de fragiliser l'équilibre politique au sein du système partisan. L'issue de cette crise interne pourrait bien redéfinir les rapports de forces en vue des élections présidentielles de 2026.

Accident d'un Titan à Glazoué

Des dégâts considérables enregistrés

 Faosiya SEFOU

Un nouvel accident de circulation a été enregistré dans la commune de Glazoué, département des Collines. L'incident tragique s'est

produit le dimanche 26 janvier dernier, aux environs de 22 heures. Il a impliqué un titan et des véhicules poids lourds qui se sont percutés, renversant le titan et son contenu.

Le titan en question, transportant plus de 10 tonnes de marchandises, notamment du charbon, des sacs de maïs et du soja, était en direction de Cotonou, la capitale économique du Bénin. L'accident est survenu lorsqu'il est

entré en collision avec un véhicule poids lourd se dirigeant vers le nord du Bénin.

Aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée, mais d'importants dégâts matériels ont été constatés.

Cet accident tragique soulève des questions urgentes sur la sécurité routière et l'importance d'une maintenance régulière des équipements de transport.

Ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire

Louis Gbèhounou VLAVONOU appelle à un pragmatisme au service du peuple ivoirien et à la paix avant les élections présidentielles de 2025

Invité à l'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire au titre de l'année 2025, le Président de l'Assemblée nationale du Bénin Louis Gbèhounou VLAVONOU a prononcé ce lundi 20 janvier 2025 à la Chambre basse du Parlement un discours d'invite au pragmatisme dans l'intérêt du peuple et surtout de paix et de concordes nationales au peuple ivoirien qui ira aux urnes dans quelques mois.

De par sa présence et son discours d'actualité, le président Louis Gbèhounou VLAVONOU, à la tête d'une délégation composée des députés Réginal KOUMAGBEAFIDE, Jeanne TCHANATI, Antonin HOUNGA et Honoré GUI-GUI, a doublement marqué la solennité la cérémonie d'ouverture officielle de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire au titre de 2025. Son auditoire, pour la circonstance, est constitué entre autres de son homologue de la Côte d'Ivoire, du Premier ministre de Côte d'Ivoire ; Alban Kingsford Sumana Bagbin, président du parlement du Ghana ; Malick Ndiaye, Président de l'Assemblée nationale sénégalaise ; Kodjo ADEDZE, Président de l'Assemblée nationale du Togo ; Godswill AKPABIO, Président du sénat de la République du Nigéria ; Jibrin BARAU, premier Vice-Président du parlement de la CEDEAO ; Kandia CAMARA, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire...

D'entrée de jeu, l'autorité parlementaire du Bénin a transmis les salutations chaleureuses et fraternelles du Président Patrice TALON au président ivoirien, Alassane Dramane OUATTARA ainsi que les vœux de paix et de prospérité du peuple béninois au vaillant peuple frère et ami de la Côte-d'Ivoire avant de remercier en premier son homologue ivoirien, le Président Adama BICTOGO pour son invitation et ensuite le peuple ivoirien, pour son hospitalité. Ensuite, le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU est revenu sur les points saillants des relations séculaires entre le Bénin et la Côte d'Ivoire,

deux pays liés par l'histoire et la géographie. Devoir de mémoire oblige, il a rappelé leur appartenance au bloc que formait l'Afrique occidentale française durant la période coloniale, le mouvement des premiers migrants économiques en provenance de l'ex-colonie du Dahomey vers la Côte d'Ivoire à la faveur du développement des cultures de rente dans ce pays, notamment le café et le cacao, autour des années 1930, la création à Abidjan par les deux pays, dès le 29 mai 1959 et conjointement avec le Niger et le Burkina Faso, anciennement appelé la Haute-Volta, le Conseil de l'Entente rejoint par le Togo plus tard en 1966. Tout cela n'a été possible que grâce aux hommes d'état et de vision que furent par exemple le Président Félix HOUPHOUET BOIGNY. C'est pourquoi dans son adresse, le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU a salué la mémoire du père de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

Le pragmatisme dans l'intérêt du peuple

L'autre pan abordé par l'autorité parlementaire du Bénin, c'est le message d'invite à un pragmatisme au service de l'intérêt du peuple. □...Nous constatons que le Président Alassane Dramane OUATTARA est sur le même chemin que le Président Félix HOUPHOUET BOIGNY. Un chemin de pragmatisme envié par nous les Béninois. Car nous avons compris que l'Afrique a plutôt besoin de développement et non d'idéologie. La question essentielle à se poser est : « Qu'est-ce qui arrange mon peuple ? » autrement dit : « Où se trouve l'intérêt de mon peuple ? » □, a déclaré le

Président VLAVONOU avant de faire un témoignage sur le Président HOUPHOUET BOIGNY.

Parlant du Président HOUPHOUET BOIGNY, qu'il me soit permis de faire un témoignage.

À Paris, ses élus étaient toujours apparentés au Parti communiste français. Pour Houphouet, il s'agit d'un apparentement tactique. À l'ancien ministre du Front populaire Georges Monnet qui, légèrement imprudent naguère avec Vichy, est venue se refaire une virginité dans les affaires en Afrique, Félix Houphouet explique, un jour de mars 1948 : « Nous avons de bonnes relations avec le Parti Communiste (PC), c'est exact. Mais être apparenté cela ne signifie pas, si peu que ce soit, que nous soyons nous-mêmes communistes. Est-ce que moi, Houphouet, chef traditionnel, médecin, grand propriétaire, catholique, on peut dire que je suis communiste ? Mais notre apparentement au P.C. nous a été précieux, en ce sens que nous avons trouvé des groupes parlementaires qui nous ont accueilli amicalement alors que d'autres ne s'occupaient pas de nous... Et ainsi nous avons pu faire connaître et apprécier nos points de vue. Si, en échange, nous laissons aux groupes parlementaires communistes nos bulletins de vote pour que, sur d'autres problèmes, ils en disposent, qu'est-ce que cela peut nous faire ? À notre sens, nous avons utilisé cette tactique pour pouvoir atteindre nos objectifs. » C'est ce pragmatisme dans l'intérêt du peuple qui doit être notre vision commune. □, a indiqué le président VLAVONOU.



Vœux de paix et de concorde nationales

Dans quelques mois, le peuple ivoirien ira aux urnes. Pour cela, le président VLAVONOU lui a souhaité des vœux de paix et de concorde nationales. □ Les prochaines élections présidentielles étant prévues pour cette année, je forme personnellement le vœu ardent que ces élections se déroulent dans la paix et la concorde nationales au regard des défis qui assaillent actuellement notre sous-région ; je suis d'autant plus à l'aise dans ce rôle qu'une voix, bien connue ici et plus autorisée que la mienne, en avait déjà indiqué le chemin à la tribune des Nations unies, le 30 juin 1976, en des termes très engageants et qui sont restés dans les mémoires : « La paix n'est pas un vain mot, c'est un comportement ». Le sage de l'Afrique rejoignait ainsi l'avocat et homme d'État français Raymond Poincaré qui avait affirmé, dans un discours prononcé à l'Assemblée

nationale française, le 28 juin 1919 : « La paix est une création continue. ». Si le peuple béninois, par ma voix, souhaite avec sincérité la paix et la prospérité à votre grand et beau pays, ce ne sont pas des vœux pieux, mais plutôt parce qu'il sait que, comme l'a martelé à maintes occasions l'ancien secrétaire général des Nations unies et prix Nobel de la paix 2001, Kofi Annan : « sans paix, il n'y a pas de progrès possible ». Il sait également qu'une Côte d'Ivoire prospère demeure la meilleure garantie de stabilité de notre monnaie commune, qu'elle s'appelle aujourd'hui le FCFA (franc de la communauté financière africaine) ou demain l'ECO, et aussi une niche d'opportunités pour les ressortissants des pays de la sous-région, dont le mien. C'est en effet, et jusqu'à nouvel ordre, le leader incontesté et incontestable de l'Union Économique et Monétaire OuestAfricaine (UEMOA). □, a-t-il martelé.

Cell.com AN



Reprise du procès pour complot contre la sûreté de l'État

Les accusés sans avocats, des débats sous tension à la Criet

Anselme ORICHA

Comme prévu, le procès d'Olivier Boko, d'Oswald Homéky et de quatre autres personnes accusées de « complot contre l'autorité de l'État » a repris ce mardi 28 janvier 2025 à Cotonou. La semaine dernière, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) avait accordé un délai supplémentaire aux accusés pour leur permettre de constituer une nouvelle défense après le retrait de leurs avocats. Pourtant, les accusés se sont de nouveau présentés sans avocats, pointant du doigt des obstacles posés par l'administration pénitentiaire.

Une défense entravée ?

Olivier Boko a affirmé avoir tenté de recontacter ses anciens avocats, mais le délai imparti n'aurait pas été suffisant pour en trouver de nouveaux. Selon lui, l'administration pénitentiaire aurait empêché tout échange avec ses défenseurs potentiels. Oswald Homéky a, pour sa part, déclaré avoir sollicité les services de Me Baba



Body et d'un avocat étranger, mais il n'aurait pu discuter avec ce dernier en raison des mêmes contraintes administratives.

Homéky a appris qu'un avocat avait tenté de se rendre à la prison la veille, lundi 27 janvier, mais aurait été refoulé au motif qu'il était « trop tard ». Cette situation a conduit les accusés à se présenter à l'audience sans représentation légale, ce qui a suscité des réactions du ministère public.

Le ministère public dénonce une stratégie délibérée

Le procureur spécial Mario Mètonou a qualifié cette ab-

sence d'avocats de « stratégie délibérée et bien planifiée » visant à retarder le procès. Il a rappelé que, depuis les premières étapes de la procédure, les accusés avaient bénéficié d'une défense active. Selon lui, la Cour doit désormais concilier deux impératifs : le respect du droit à la défense, prévu par l'article 321 du code de procédure pénale, et la nécessité de poursuivre les débats, comme le stipule l'article 312 nouveau. Il a conclu en demandant à la Cour de continuer les audiences malgré l'absence d'avocats.

Le témoignage du colonel Tévoédjrè : un moment clé

L'audience a repris avec l'audition des témoins, parmi lesquels le colonel Dieudonné Tévoédjrè, chef de la Garde républicaine. Selon ses déclarations, Oswald Homéky, un ami de longue date, l'aurait approché pour organiser un coup d'État visant à renverser le président Patrice Talon le 27 septembre 2024. Tévoédjrè a affirmé avoir participé à plusieurs réunions pour « démanteler le projet » et a précisé que la logistique nécessaire avait été estimée à 1,5 milliard de francs CFA.

Le colonel a cependant nié toute interaction avec Olivier Boko dans le cadre de ce supposé complot. En l'absence d'avocats de la défense, seuls le ministère public et la présidente de la Cour ont pu l'interroger.

Les accusés maintiennent leur ligne de défense

Invité à la barre, Oswald Homéky a dénoncé ce qu'il considère comme des incohérences dans les accusations portées contre lui. Il a ironiquement souligné qu'il serait paradoxal

de confier un coup d'État à une personne qualifiée de « naïve » par le témoin principal. Homéky a aussi suggéré que ses ambitions politiques, notamment une déclaration où il s'était présenté comme un potentiel candidat présidentiel, pourraient être à l'origine de son inculpation.

De son côté, Olivier Boko a refusé de s'exprimer en l'absence de ses avocats, affirmant son attachement au droit à une défense équitable.

Après une brève suspension, l'audience a repris avec la lecture de plusieurs pièces du dossier. Les procès-verbaux d'interrogatoires montrent qu'Olivier Boko nie les faits qui lui sont reprochés. Les rapports d'expertise psychiatrique indiquent que ni Boko ni Homéky ne présentent de troubles mentaux pouvant expliquer leur implication présumée. Par ailleurs, les enquêtes de moralité sont favorables aux deux prévenus.

L'audience a été suspendue et reprendra demain, mercredi 29 janvier 2025.

Diplomatie

Le statut des consuls honoraires du Bénin fixé par Patrice Talon

Latifath KOWENOU

Le décret du 11 décembre 2024, signé par le Chef de l'État, établit le nouveau cadre juri-

dique des consuls honoraires. Ce décret définit désormais clairement les critères de sélection, les missions et les responsabilités de ces diplomates non professionnels.

Parmi les principales innovations, on retrouve l'élargissement des missions des consuls honoraires, qui devront désormais non seulement promouvoir les rela-

tions bilatérales entre le Bénin et le pays d'accueil, mais aussi défendre les intérêts de la communauté béninoise à l'étranger. Le décret précise également les conditions

d'exercice de leurs fonctions, qui devront se conformer à des normes plus rigoureuses, avec un accent particulier sur leur rôle dans les domaines économiques et culturels.

Vœux du nouvel An à l'Assemblée nationale du Bénin

Le Président Vlavonou trace les grandes lignes de 2025 et annonce des réformes ambitieuses pour le Parlement

Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou et le personnel civil et militaire de l'Assemblée Nationale du Bénin ont échangé les vœux de nouvel an ce vendredi 24 janvier 2025. La cérémonie a eu pour cadre les jardins du Palais des gouverneurs de Porto-Novo.



Cell.com AN

Trois allocutions ont marqué les temps forts de la cérémonie. Dans son intervention, Fulbert Acakpo, Secrétaire général du Syndicat autonome du personnel de l'Assemblée Nationale a formé au Président Vlavonou, à sa famille, à ses proches et à ceux qui lui sont chers, ses vœux les plus chaleureux et les plus sincères de santé, de succès, de bonheur et de prospérité. Ceci, au nom de ses collègues. Il a par ailleurs salué le premier responsable du Parlement béninois pour toutes ses actions au profit du mieux-être de personnel parlementaire. A ce titre, il a insisté sur trois actions fortes qui ont marqué l'année 2024: la prise de la décision n°2024-086 du 22 novembre 2024 modifiant et complétant la décision portant statut du personnel parlementaire qui, entre autres, octroie au fonctionnaire parlementaire en général, mais en particulier au personnel admis à faire valoir ses droits à la retraite, non seulement une assurance retraite complémentaire, mais également une assurance santé ; le reversement de plusieurs collègues contractuels, leur évitant ainsi le stress du retour au chômage après plusieurs années consacrées au service de la deuxième institution constitutionnelle de notre pays ; et l'élaboration d'un plan de formation triennal au profit du personnel parlementaire. Il a pour finir, souhaité que l'année 2025 décuple la plénitude des compétences et des capacités de ses collègues afin qu'ils puissent s'acquitter convenablement et efficacement des missions à eux confiées par le



Président de l'Assemblée Nationale dans le but de relever les défis auxquels l'administration doit faire face aux côtés des honorables députés.

Gagner le pari de la modernisation du Parlement

Le discours prononcé par Mariano Ogoutolou, Secrétaire général administratif de l'Assemblée Nationale du Bénin a surtout mis l'accent sur les efforts louables consentis par le Président Vlavonou sur le front de la valorisation des ressources humaines et le renforcement de leurs capacités ; la gestion transparente des deniers publics et la reddition de comptes ; la modernisation de l'institution parlementaire et son administration ; la culture du patriotisme et l'exhortation au respect des valeurs...Il a aussi souligné les prouesses réalisées au cours de l'année 2024 sous le leadership éclairé du Président Vlavonou dans le domaine de la coopération et de la diplomatie parlementaire. Pour finir, il a exhorté le personnel militaire et civil de l'Assemblée Nationale à plus de dévouement et de sacrifices afin d'assurer véritablement la viabilité et la pérennisation des différentes réformes ainsi que le succès des activités prévues à l'agen-

celles de sa famille et de ses collaborateurs. Il a dit les accueillir avec joie et sincérité. « Que cette nouvelle année soit pour vous tous et pour vos familles respectives une année de santé, de paix, de prospérité et de bonheur », a dit le Président Vlavonou. Saisissant l'occasion de cette cérémonie d'échange de vœux, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a fait le point des réformes qu'il a engagées à la tête du Parlement béninois depuis qu'il a été porté au perchoir et surtout depuis les deux dernières années. Se fondant sur les résultats encourageants auxquels lesdites réformes ont abouti, il a invité chacun à travailler à leur viabilité et à leur pérennisation et à relever les défis qui subsistent.

Les grandes annonces pour 2025

Pour 2025, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a fait de grandes annonces. Il veut : bannir la précarité de l'emploi au sein de l'administration parlementaire et éviter de voir les spectacles de désolation observés à la fin de chaque législature en ce qui

concerne les contractuels qui commencent à raser les murs à la recherche d'un nouvel emploi ; appliquer les nouvelles dispositions du statut qui permettent au chef de l'Administration parlementaire que je suis, d'établir une liste d'aptitude pour faire changer de catégorie aux agents qui sont à 5 ans de leur retraite ; procéder à un reclassement de ceux qui ont pu obtenir un diplôme supérieur en cours de carrière en rapport avec le poste qu'ils occupent actuellement ; mettre en œuvre un plan de formation pour l'évolution de la carrière des agents parlementaires; organiser pour la première fois les concours professionnels aux fins de permettre aux agents méritants de changer de catégorie. Mais selon lui, rien de beau, de grand et de durable ne se fait dans la division, car comme le disent les Saintes Écritures : « Un Royaume divisé contre lui-même court à sa perte. ». C'est pour cela qu'il a appelé le personnel civil à allumer et fumer le calumet de la paix en cette veille de l'Assemblée Générale qui consacrera le renouvellement des instances dirigeantes de leur syndicat.

Les exhortations du Président Vlavonou

Intervenant à la suite du Secrétaire général du Synapa et du Secrétaire général administratif, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a exprimé sa profonde gratitude pour les bons vœux qui ont été formés à son intention, à



Présidentielle 2025 au Cameroun

Paul Biya, un huitième mandat en perspective ?

Anselme ORICHA

Le président camerounais Paul Biya, âgé de 92 ans, pourrait bien briguer un huitième mandat lors de la prochaine élection présidentielle, prévue en octobre 2025. Cette annonce, relayée jeudi dernier par Cavayé Yéguie Djibril, président de l'Assemblée nationale, a rapidement fait le tour des médias et des réseaux sociaux.



situation constitue l'un des plus grands défis de la présidence de Paul Biya.

À ce jour, dix personnalités camerounaises ont déjà annoncé leur intention de se présenter à l'élection présidentielle de 2025. Malgré les critiques récurrentes sur la longévité de son règne, Paul Biya bénéficie encore d'un soutien significatif, notamment dans sa région natale et au sein de son parti, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC).

Lors de son discours, Cavayé Yéguie Djibril a déclaré avec emphase : « Le chef de l'État, Son Excellence Paul Biya, est le candidat de la région de l'Extrême-Nord à la prochaine élection présidentielle. » La déclaration a été suivie de slogans en l'honneur du président, notamment le célèbre « Paul Biya Hoyé ! ». Ces propos, diffusés dans le journal télévisé du 23 janvier 2025, ont suscité de nombreuses ré-

actions au sein de l'opinion publique.

Né le 13 février 1933 à Mvomékaa, dans la région du Sud, Paul Biya est une figure incontournable de la vie politique camerounaise. Il est devenu le deuxième président de l'histoire du Cameroun en 1982, succédant à Ahmadou Ahidjo. Ce dernier avait dirigé le pays depuis l'indépendance, en 1960, jusqu'à sa démission

en 1982. Depuis son accession au pouvoir, Paul Biya a consolidé son emprise sur la politique nationale, remportant élection après élection.

La Constitution camerounaise, révisée à plusieurs reprises, ne limite ni l'âge ni le nombre de mandats des candidats à la magistrature suprême, permettant ainsi au chef de l'État actuel de se représenter.

L'annonce de la candidature de Paul Biya intervient dans un contexte marqué par des tensions persistantes. Depuis 2016, le Cameroun est confronté à une grave crise dans ses régions anglophones. Des groupes séparatistes y revendiquent l'indépendance ou une plus grande autonomie, déclenchant un conflit armé qui a fait des milliers de victimes et déplacé des centaines de milliers de personnes. Cette

Alors que les préparatifs pour l'élection s'intensifient, la candidature de Paul Biya promet de polariser davantage le débat politique au Cameroun. L'annonce officielle de sa participation à la course présidentielle sera sans aucun doute un moment clé dans les mois à venir.

CEDEAO

Retrait des pays de l'Aes ce jour

L.K.

Le 29 janvier 2025 marque officiellement le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), suite à la décision prise lors de la 66e session ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement à Abuja, le 15 décembre 2024. Ces pays, membres de l'Alliance des États du Sahel, ont choisi de

quitter l'organisation après avoir refusé de respecter le délai de six mois imposé par la CEDEAO pour un retour. Toutefois, une période de transition a été instaurée, du 29 janvier au 29 juillet 2025, durant laquelle la porte reste ouverte pour un éventuel retour des trois États, avec une médiation menée par les présidents Faure Gnassingbé (Togo) et Bassirou Faye (Sénégal). La CEDEAO a également chargé sa Commission de préparer un plan



de contingence pour régir les relations politiques et économiques avec ces pays. Avec ce départ, l'organisation voit son

nombre de membres diminuer de 15 à 12, marquant ainsi un tournant significatif marqué par des tensions politiques et

des divergences sur la démocratie et la gouvernance.

Sénégal

Oumar Sow condamné à 4 mois de prison avec sursis

Faosiya SEFOU

Dans un verdict marquant, le tribunal de Dakar a condamné Oumar Sow, ministre conseiller de l'ancien président Macky Sall, à une peine de prison de quatre mois avec sursis pour discrimination ethnique et diffusion de fausses informations. Cette décision intervient dans un contexte de tensions sociales et politiques croissantes au Sénégal, mettant en lumière les dangers de la désinformation et des discours de haine dans le pays.

Le tribunal a retenu uniquement le chef d'accusation de diffusion de fausses nouvelles, relaxant Oumar Sow des autres charges initiale-



ment retenues contre lui. Lors du procès, le parquet avait requis une peine de six mois, dont un mois ferme,

assortie d'une amende de 300 000 francs CFA.

Le procureur a souligné l'impact néfaste de la désin-

formation sur la cohésion sociale et a appelé à une vigilance accrue contre les discours qui menacent l'unité

nationale. Les avocats de la défense ont plaidé pour la liberté d'expression, mais le tribunal a jugé que les actions de Sow avaient franchi la ligne entre la libre parole et la diffamation.

De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé pour une relaxe pure et simple, ou, à défaut, pour la clémence, en invoquant la nécessité d'apaisement pour favoriser la cohésion sociale, suite aux excuses publiques présentées au tribunal par l'intéressé.

Oumar Sow purgera sa peine, et cet événement pourrait inciter d'autres à réfléchir aux conséquences de leurs paroles et de leurs actions sur les réseaux sociaux.

États-Unis

Donald Trump menace de renvoyer 102 Béninois au pays

Faosiya SEFOU

Ils sont au total 102 Béninois sur la liste des personnes devant être expulsées des États-Unis par le gouvernement américain depuis l'investiture de Donald Trump, il y a une semaine. C'est ce qu'indique un document qui l'annonce. Le Service de l'immigration et des douanes des États-Unis (Immigration and Customs Enforcement, ICE) a publié des données détaillant la répartition des 1 445 549 personnes non-détenues

sous le coup d'un ordre définitif d'expulsion au 24 novembre 2024. Ces Béninois, arrivés aux États-Unis dans le cadre de programmes d'immigration temporaire, se trouvent désormais confrontés à un retour forcé vers leur pays d'origine, où certains d'entre eux affirment craindre des persécutions en raison de leur alignement politique ou de leur statut social. Les révélations sur leur situation ont suscité une vague de soutien de la part de nombreux militants et élus qui appellent

à un examen plus attentif des circonstances entourant leurs demandes d'asile.

Au Mexique, d'immenses tentes blanches, érigées depuis la semaine dernière dans les différentes villes bordant la frontière, devraient accueillir jusqu'à 2 500 personnes, uniquement d'origine mexicaine.

Si le Bénin doit attendre 102 de ses ressortissants, d'autres pays ont un effectif supérieur. Le Mexique doit accueillir plus de 4

000 personnes devant être expulsées des États-Unis. Alors que le nouveau président américain, Donald Trump, ne cesse d'afficher sa volonté de lutter contre l'immigration clandestine, avec la promesse de stopper « immédiatement » et de « renvoyer des millions d'étrangers criminels là d'où ils viennent », les récents chiffres publiés par le Service de l'immigration et des douanes des États-Unis (ICE) interpellent.

En effet, au 24 novembre 2024, 1 445 549 non-citoyens étaient inscrits sur le registre des non-détenus avec des ordres définitifs d'expulsion, selon l'ICE. Ces individus, bien qu'encore présents sur le territoire américain, sont sous la menace constante d'un renvoi. Néanmoins, la communauté béninoise aux États-Unis, qui joue un rôle actif dans l'économie locale, a également organisé des manifestations et des campagnes de sensibilisation pour soutenir leurs compatriotes.



Lancement

GUÉRITE RADIO

LUNDI

03

FÉVRIER

2025

www.gueriteradio.bj